

## Droits d'asile pour les LBGT : le Parlement européen adopte le rapport Guillaume

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 8 avril 2011

Le Parlement européen a adopté, mardi, le rapport Sylvie Guillaume, « eurodéputée » du Sud-Ouest, qui recommande l'ouverture au droit d'asile dans l'Union européenne aux « LBGT » (lesbiennes, bi, gays, trans).

Voici le texte de la [recommandation](#) sur ce point :

[Le Parlement] « demande à la Commission, dans le cadre de la préparation des nouveaux instruments d'actions extérieures pour la période après 2013, de veiller à ce que l'architecture proposée permette des synergies et des renforcements mutuels entre le pilier développement et le pilier sécurité et stabilité, et qu'elle prévoie l'octroi rapide de fonds d'urgence et de réhabilitation, une réponse rapide pour apporter aide et assistance aux migrants en situation de détresse et notamment à ceux qui se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable, comme les femmes et les mineurs non accompagnés, **des programmes spécifiques pour prévoir un soutien actif aux minorités, notamment les minorités ethniques et religieuses et LBGT qui peuvent être menacées**, fournir un refuge dans l'Union aux défenseurs des droits de l'homme en situation de détresse et mettre en œuvre des mesures d'appui pour atténuer l'impact du changement climatique, de la déforestation, de la désertification et de la perte de biodiversité et préserver l'environnement économique et social des communautés touchées; »

Je retiens, un parmi de nombreux communiqués de satisfaction de la « communauté LBGT » en Europe, ce texte publié par *Têtu* :

« Le Centre LBGT Paris IdF se joint aux associations qui se réjouissent de l'adoption par le Parlement Européen, le 6 avril 2011, d'un texte qui prend en compte les besoins particuliers des demandeurs d'asile LBGT, dans les pays de l'Union Européenne.

La mesure figurait au Rapport de Sylvie Guillaume (PS/Groupe socialistes et démocrates) ; elle intègre les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre à la définition des demandeurs qui ont des besoins particuliers. Elle prévoit le recours à des experts dans le respect de la dignité et de l'intégrité humaine.

Le Parlement Européen vient de faire un grand pas en avant et le texte voté devrait amender la directive européenne en vigueur qui sur un plan général, n'est pas appliquée de façon uniforme par les différents pays de l'Union et sur un plan plus spécifique, ne tient pas suffisamment compte de l'homophobie d'état qui sévit toujours dans de nombreux pays.

Cette mesure était très attendue de nos associations. En effet, les personnes LGBT persécutées dans leur pays d'origine, contraintes de le fuir et de demander l'asile en Europe, subissent souvent des discriminations et des violences répétées et traumatisantes. Le plus souvent, les renvoyer dans leur pays signifie à plus ou moins court terme, leur condamnation.

Nous souhaitons maintenant, que les Etats membres inscrivent au plus vite à leur agenda, la révision de la directive européenne sur les procédures d'asile (directive 2005/85/CE). »

[leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits).